

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 509

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 107 de M. Breton

ARTICLE 1ER BIS

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« public ou privé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.